

Usage de la prison et changements socio-économiques : des logiques socio-économiques à leur traduction pénale

Charlotte Vanneste

- Document de référence pour la contribution au colloque « La prison : droit dans le mur ? » organisée par à l'occasion du XXVème anniversaire de l'Association Syndicale des Magistrats, avec la collaboration de l'Observatoire international des prisons, La Ligue des Droits de l'Homme, le Réseau pour une réforme globale du régime carcéral belge et le Syndicat des avocats pour la démocratie, Bruxelles, Maison des Parlementaires, 28 janvier 2005.

- Document de référence pour la contribution au colloque « La nouvelle loi pénitentiaire a-t-elle un avenir ? » organisée par les Services d'aide aux justiciables de Liège et Verviers, avec le soutien de la Communauté française, de la Commission Royale des Patronages et la collaboration du Réseau pour une réforme globale du régime carcéral belge, Liège, Musée d'art moderne et d'art contemporain, 18 novembre 2005.

Introduction : un autre angle de vue

Cette présente contribution se réfère à une analyse plus amplement développée dans l'ouvrage intitulé *Les chiffres des prisons - Des logiques économiques à leur traduction pénale* (2001)¹.

Partant du constat, qui depuis s'est encore largement renforcé, d'une augmentation croissante de la population détenue, la voie proposée dans cette analyse est celle du grand angle. Opter tant pour le recul historique que pour un décloisonnement des champs peut seul permettre une compréhension en profondeur des processus à l'œuvre dans cette évolution.

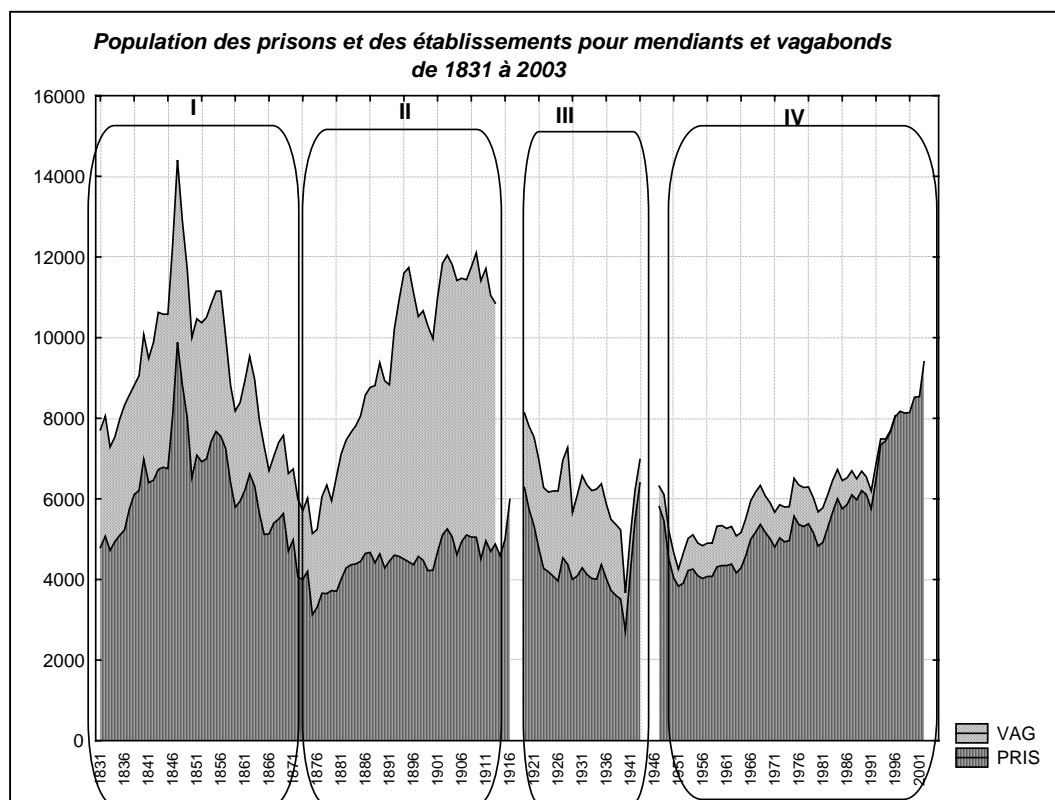
La perspective sur le long terme met d'abord en avant les variations importantes rencontrées au cours des quelques 170 années d'histoire de la population carcérale belge. La seule observation de la courbe représentant le volume de la population détenue (voir figure 1) montre alors l'ampleur du mouvement ascendant des dernières décennies.

Le premier réflexe est d'expliquer ces variations par les mouvements de la criminalité. Mais ne nous y trompons pas : criminalité et pénalité sont deux phénomènes bien distincts. Une accumulation de travaux de recherche criminologique

¹ L'Harmattan, Collection Logiques Sociales, Paris, 2001; voir également « L'évolution de la population pénitentiaire belge de 1830 à nos jours: comment et pourquoi? Des logiques socio-économiques à leur traduction pénale », *Revue de Droit pénal et de Criminologie*, 2000, 6, 689-723 ; « Pénalité, criminalité, insécurité ... et économie », in *Délinquance et insécurité en Europe. Vers une pénalisation du social?*, MARY P., PAPTHERODOROU T. (ed.), Groupe Européen de Recherches sur la Justice pénale, Bruylant, Bruxelles, 2001, 47-95 ; « L'usage de la prison de 1830 à nos jours », in *Politieke en sociale geschiedenis van justitie in België van 1830 tot heden - Histoire politique et sociale de la justice en Belgique de 1830 à nos jours*, HEIRBAUT D., ROUSSEAU X., VELLE K. (ed.), Die Keure -La Charte, 2004, 103-122.

mettent indiscutablement en avant l'existence d'un processus de traitement de la délinquance bien distinct de la criminalité elle-même. Tant la définition d'un fait comme étant criminel (criminalisation primaire), que la mise en action du système pénal par le biais des poursuites et des condamnations (criminalisation secondaire) et enfin l'exécution des mesures prononcées (criminalisation tertiaire) relèvent de processus de décisions collectives ou individuelles qui portent tour à tour l'empreinte de contextes sociaux, de représentations, de contraintes et de rapports de pouvoir.

Figure 1.



Les statistiques de la population détenue loin d'être le reflet d'un phénomène « criminalité » sont plutôt l'expression ultime d'un phénomène « pénalité » existant de façon autonome en tant que production sociale bien spécifique. Le constat est conforté par une série d'études empiriques montrant les dissymétries importantes entre les images données par les statistiques dites de criminalité, c'est-à-dire celles enregistrées au niveau de l'activité policière, et les statistiques relatives à l'enfermement carcéral. Seule une faible portion des écarts dans le volume de la population pénitentiaire d'un pays à l'autre ou des changements dans le temps pour un même pays semblent pouvoir être attribuée à des variations au niveau de la criminalité enregistrée². La nature même du mouvement inflatoire des dernières décennies tel qu'il se présente en Belgique - comme dans la plupart des pays européens³ - amène d'ailleurs à s'écarter d'emblée de ce type d'explication : les indicateurs disponibles montrent clairement que le gonflement de la population

² Voir notamment YOUNG W., BROWN J., Cross-national Comparisons of Imprisonment, in M. Tonry (éd), *Crime and justice : a review of research*, 1993, vol. 17, Chicago : The University of Chicago press, 1-49.

³ Ce n'est pas le cas aux Etats-Unis où l'inflation carcérale, s'incrivant par ailleurs dans un niveau général de population pénitentiaire 6 à 8 fois plus élevé qu'en Europe, découle à la fois d'une augmentation des entrées en détention et de leur durée.

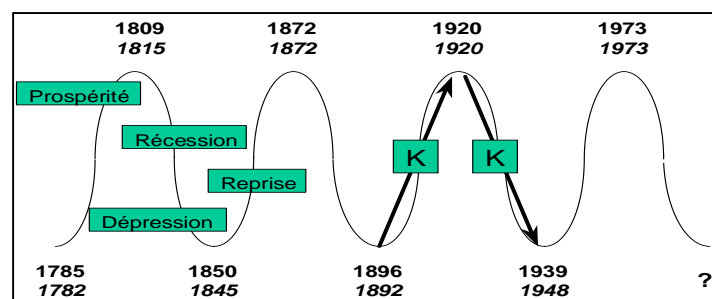
pénitentiaire n'est pas dû à l'incarcération d'un plus grand nombre de personnes mais bien au fait que les durées de détention ont considérablement augmenté, traduisant ainsi une sévérité pénale accrue⁴.

Puisque l'explication ne peut être donnée dans le cadre étroit du rapport criminalité - pénalité, c'est donc ailleurs qu'il faut la chercher et cet ailleurs, c'est l'économique et le social : tel est le type de réponse envisagé déjà durant les années 1930 dans l'ouvrage renommé de Georg Rusche et Otto Kirchheimer, traduit en français sous le titre significatif *Peine et structure sociale*⁵. A sa suite un vaste courant de recherche criminologique développe à la fois théoriquement et statistiquement l'hypothèse d'une relation étroite entre changements économiques et répression pénale. L'analyse réalisée pour la Belgique se situe dans la lignée de ces travaux mais a ceci de particulier qu'elle porte sur la période la plus longue examinée à ce jour, intègre des indicateurs relatifs aux phases successives de l'activité du système de justice pénale et considère par ailleurs des indicateurs diversifiés significatifs de la situation économique et sociale pour chacune des périodes envisagées.

De l'examen portant sur les indicateurs internes au système pénal ressortent deux conclusions essentielles. La première met en évidence l'indépendance des évolutions à l'entrée du système d'administration de la justice pénale et à son « output » en terme d'enfermement carcéral. Le résultat confirme l'existence d'un phénomène *pénalité* bien distinct d'un phénomène *criminalité*, rompant ainsi clairement avec le modèle qui conduit à en associer les variations respectives. La seconde conclusion concerne le poids particulièrement important des condamnations les plus lourdes (condamnations à mort, aux travaux forcés à perpétuité ou à temps) comme variables explicatives de l'évolution de la population pénitentiaire. Le constat démontre l'importance de la fonction symbolique du pénal dont l'intensité du signal fort semble avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble du système: les mouvements longs de la population détenue se mesurent ainsi le mieux à ceux dessinés par la limite supérieure de la sévérité pénale.

Pour l'analyse des rapports économie-pénal, la théorie des cycles longs économiques a servi de cadre de référence : celle-ci part du constat de l'alternance régulière de périodes de 20 à 30 ans de croissance soutenue suivies de périodes de récession de durée analogue. Les chronologies proposées pour la Belgique donnent à voir le découpage suivant.

Figure 2. Les cycles longs économiques



⁴ Ces données ne sont disponibles en Belgique que depuis 1975. La durée moyenne de détention, toutes catégories confondues était évaluée en 1975 à 3,5 mois, elle est pour 2004 d'environ 7 mois. Le nombre d'entrées en détention a quant à lui plutôt baissé : plus de 19600 en 1975 pour environ 15800 en 2004.

⁵ Le texte présenté et établi par Lévy et Zander (1994), comporte la traduction de l'ouvrage édité une première fois en 1939 et de deux articles de Rusche antérieurs à l'ouvrage : *Révoltes pénitentiaires ou politique sociale et Marché du travail et régime des peines* (1933).

Il est surprenant de constater qu'au moins jusqu'au début du vingtième siècle, la représentation de ces cycles correspond quasi parfaitement aux découpages induits des courbes d'évolution de la population pénitentiaire : aux « fonds » de récession économique correspondent les « pics » de population pénitentiaire et inversement. Le constat se devait d'être approfondi : sur une aussi longue période, les modèles économiques changent en même temps que la signification des chiffres qu'ils produisent. L'analyse historique a permis de dégager, pour chacune des périodes circonscrites par des ruptures économiques importantes, des indicateurs que nous avons qualifiés de stratégiques parce que susceptibles de rendre compte au mieux des tensions économiques significatives dans chaque contexte particulier.

Les corrélations ensuite dégagées entre tels indicateurs économiques et tels indicateurs pénaux indiquent comment, à travers l'histoire, le volume du pénal se fait à chaque fois l'écho d'une logique économique particulière.

1 - De 1830 à 1873 : le pénal en reflet inversé de la conjoncture économique

La première période étudiée couvre au niveau macro-économique deux phases des cycles longs économiques. Une phase de récession jusqu'en 1848 environ, point culminant de la crise économique qui résulte alors en Belgique de trois facteurs conjugués : la maladie de la pomme de terre, la récolte déficitaire de céréales et la crise structurelle de l'industrie linière. Vient ensuite une phase de reprise et de prospérité qui atteint son sommet aux abords de 1872. Au premier coup d'œil, l'observation des courbes représentant la population des prisons, que l'on y joigne ou non la population des dépôts de mendicité, indique une concomitance surprenante du *pic* de 1848 au niveau de l'enfermement avec le *fond* de la dépression économique.

De l'analyse de l'histoire économique, il ressort que les variations du prix du froment constituent un indicateur stratégique de la situation économique pour cette période. L'économie belge, même si elle fait une part de plus en plus grande à l'industrie, dépend encore essentiellement du secteur agricole. Les variations du prix du froment sont extrêmement fortes et constituent un véritable baromètre de la vie économique. L'insuffisance de la production agricole se reflète directement dans la montée des prix du froment, et affecte indirectement les autres secteurs économiques.

Les hausses du prix du froment affectent donc directement le degré d'insécurité économique, aussi bien de la classe possédante qui mène le jeu économique et politique, que de la population directement touchée par le prix du froment dans sa consommation alimentaire de base. La situation évolue au rythme des mouvements conjoncturels, sans qu'intervienne aucun mécanisme de redistribution sociale.

Les résultats de l'analyse effectuée sur les indicateurs du pénal et les indicateurs économiques montrent une corrélation particulièrement significative entre les hausses du prix du froment et les hausses au niveau du volume de la population de détenus, qu'y soit jointe ou non celle des dépôts de mendicité. Durant les quarante premières années de l'histoire de la Belgique, l'analyse met ainsi en évidence une relation où le recours au pénal est le reflet direct et inversé d'une situation économique qu'aucune régulation sociale ne vient encore influencer.

C'est aussi au travers des condamnations les plus lourdes, symboliquement les plus fortes, que se perçoit le mieux, dans cette première période le rapport de l'économique au pénal. Tout se passe comme si le pénal lançait des signaux forts juste au moment où, la situation économique se dégradant, la tension sociale s'accroît en même temps que le sentiment de menace.

Le relevé d'indicateurs aux stades successifs du traitement par le système d'administration de la justice pénale permet enfin de montrer que la relation économie-pénal se vérifie le mieux au stade terminal de ce système. Les fluctuations du volume de la population pénitentiaire, résultante finale d'un ensemble de décisions situées plus en amont, présentent une corrélation plus significative que celles observées aux stades antérieurs : c'est au fur et à mesure que l'on progresse dans le traitement des affaires que la corrélation s'affirme, et non pas l'inverse.

2 - De 1873 à 1914 : une traduction en extension du champ d'action du pénal

La deuxième période analysée débute vers 1873. Elle couvre deux phases successives : celle de la *grande dépression* et celle de l'expansion économique de 1896 à la Première Guerre mondiale. A nouveau, les mouvements longs dans la quantité d'enfermement se profilent en négatif des cycles économiques, mais à condition cette fois de tenir compte des populations enfermées dans les établissements spécifiques pour mendiants et vagabonds dont le nombre s'accroît très fortement jusqu'à dépasser en milieu de période celui des populations des prisons. Le *sommet* atteint en 1895 coïncide alors à une année près au *fond* observé dans les cycles économiques.

L'histoire économique nous amène cependant à recourir à d'autres indicateurs stratégiques que ceux utilisés auparavant. En effet, l'économie industrielle prend de plus en plus d'ampleur, la politique d'importation de céréales affecte fortement le prix du blé, et la production industrielle sert de monnaie d'échange pour les importations. Au cœur de l'économie industrielle belge, c'est le secteur des charbonnages qui mène le jeu et les variations du prix de la houille donnent une mesure dorénavant plus pertinente de la situation économique. C'est à son aune que peut s'apprécier la situation du marché de l'emploi, celle du travailleur salarié et de ses revenus. Aucune régulation salariale ne voit encore le jour, de sorte que l'évolution de la sécurité économique demeure essentiellement liée à celle de la conjoncture.

De l'analyse statistique ressort une relation particulièrement significative entre les variations du prix de la houille et les variations de l'ensemble de la population enfermée. La corrélation économie-pénal est confirmée mais l'analyse laisse voir un autre type d'agencement entre économie et pénal, dans lequel la répression du vagabondage prend un poids important. C'est en effet surtout la catégorie des vagabonds et tout particulièrement ceux qui sont jugés coupables de leur état - enfermés en Belgique dans les dépôts de mendicité, par opposition aux maisons de refuge - qui se trouve ciblée plus intensément au fur et à mesure que s'accroît l'insécurité économique. L'écho pénal semble agir durant cette période plus par extension - en étendant son champ d'action à des états jugés prédélicieux - que par l'intensité de son signal fort.

En cette période de l'histoire de la Belgique, la désoccultation de la question sociale s'impose, l'appel à une redistribution des ressources s'organise et explose de façon violente dans les événements de 1886. Tout se passe alors comme si la réponse en termes de pénal se recomposait de façon plus subtile. On emprunte la voie de la moralisation : la question de la pauvreté et du vagabondage, qui objectivement se situe dans le registre économique, est déplacée dans le registre moral, et de là dans la sphère du pénal. Le constat s'inscrit plus largement dans la stratégie mise en œuvre par cet Etat qualifié de *paternaliste* qui consiste à soutenir les efforts personnels de prévoyance mais sans reconnaître en aucune manière l'existence d'un droit social. La pièce maîtresse de ce dispositif est l'incitation à l'épargne. L'assistance sociale est subordonnée à l'exercice de la prévoyance individuelle contrôlée par une tutelle sourcilleuse. Tout manquement à l'épargne est synonyme d'amoralité et sanctionné d'exclusion. La répression du vagabondage apparaît ainsi comme la résultante finale d'un processus de ségrégation progressive.

Au moment où la question sociale explose et s'impose aux consciences, la corrélation particulièrement significative entre les fluctuations de l'insécurité économique et la répression de cette catégorie particulière, située en équilibre instable entre la sphère du pénal et la sphère du social, tend à souligner combien ces deux champs sont étroitement liés.

3 - L'entre-deux-guerres : une réduction du pénal en écho à une redistribution élargie de la sécurité économique

La troisième période étudiée est cernée de part et d'autre par les deux grandes guerres mondiales. Elle correspond à la récession économique du troisième cycle long. En fonction de la démonstration effectuée pour les deux périodes précédentes, on pouvait penser observer durant l'entre-deux-guerres un nouvel accroissement prolongé de la population détenue. Ce n'est pas le cas. La période est en effet caractérisée par une tendance générale à la baisse.

L'étude de cette période met particulièrement en évidence l'intérêt d'une diversification des indicateurs économiques. Elle nous permet de mettre le doigt sur une composante déterminante. C'est que la notion de cycles longs et les indicateurs qui la dessinent ne se réfèrent en définitive qu'au seul produit de l'accumulation capitaliste. Ils ne rendent pas compte de la logique redistributive de cette accumulation. Or, c'est celle-ci qui change fondamentalement au cours de cette période. Le modèle vérifiait jusqu'à présent le rapport direct entre l'évolution de la conjoncture économique, celle des ressources globalement disponibles, et le fonctionnement du pénal, indépendamment d'un quelconque mécanisme de *régulation sociale* qui affecterait la distribution de ce capital initial. Mais on assiste entre les deux guerres à une transformation fondamentale de la logique économique qui impose dès lors un raisonnement différent.

Cette transformation renvoie à la mutation du statut salarial. Celle-ci se résume en deux points. Le principe tout nouveau de l'indexation salariale : les variations de salaire sont directement liées aux variations du coût de la vie. Un deuxième aspect décisif est l'apparition d'une composante sociale du salaire : une partie du salaire est désormais affectée à l'assurance contre les risques via un mécanisme d'assurance basé sur la solidarité.

La Première Guerre mondiale est venue rompre les équilibres sociaux antérieurs. Avec l'introduction en 1919 du droit de vote pour tous les hommes de plus de vingt et un ans la période d'entre-deux-guerres innove donc par une participation beaucoup plus large et démocratique à l'exercice du pouvoir. Sur fond d'expansion considérable du mouvement syndical, les acquis sociaux s'accroissent à un rythme rapide. La liaison du salaire au coût de la vie s'impose dès 1920 comme une première victoire syndicale importante, entraînant une amélioration très nette du niveau de vie. Même s'ils ne donneront lieu à un ensemble coordonné de sécurité sociale qu'après la Deuxième Guerre mondiale, c'est durant les années 1920 déjà que se mettent progressivement en place les principaux systèmes de couverture des risques graves.

Ces changements sont solidement ancrés dans la conception économique keynésienne toute nouvelle. De la loi d'airain des salaires et de l'application qu'en faisait Malthus à la logique keynésienne, la rupture est essentielle. La première préconise le maintien des salaires au niveau du minimum de subsistance. La seconde introduit une dimension jusqu'alors ignorée. Le travailleur est aussi consommateur et il y a donc un intérêt économique à favoriser non seulement ses capacités de travailleur mais aussi celles de consommateur. Cette logique a une conséquence importante : elle induit un partage tout à fait nouveau et considérablement étendu du *capital de sécurité économique* disponible. Elle procure au salarié une sécurité d'un tout autre ordre que l'existence au jour le jour dans laquelle sa condition le maintenait jusqu'alors. On assiste, en d'autres termes, à la mise en place d'un dispositif qui tire des conclusions en termes de redistribution élargie, et plus égalitaire, de la richesse disponible. Le champ de la sécurité économique se modifie ainsi considérablement, non pas tellement en intensité, comme on le verra plus tard avec le développement de la société de consommation, mais surtout en s'étendant largement à la population de salariés qui en était jusqu'alors exclue.

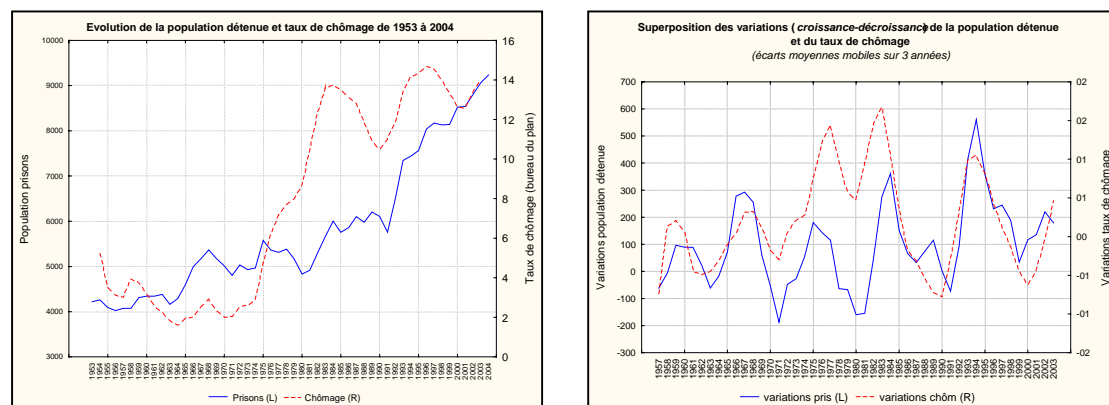
La mise à jour de ces mutations socio-économiques nous apporte alors une clé de compréhension de la réduction du pénal. En effet, parmi l'ensemble des indicateurs économiques testés, une corrélation particulièrement significative est observée entre les fluctuations des salaires réels et les fluctuations dans le volume d'emprisonnement : à une augmentation de l'indice de salaire correspond une baisse directement proportionnelle du volume de la population pénitentiaire. La relation économie-pénal se complexifie. La composante *ressources économiques* n'est plus déterminante. A partir d'un capital initial qui se réduit au cours de cette longue période de récession, la sécurité économique se trouve paradoxalement accrue du fait d'une redistribution plus large et plus équilibrée. L'analyse vérifie ainsi, dans sa réciproque *plus de social, moins de pénal*, l'hypothèse formulée actuellement pour les deux dernières décennies en termes de *moins de social, plus de pénal*.

4 - Le dernier demi-siècle : les variations du pénal liées à celles du chômage

La quatrième période, de l'immédiat après-guerre à nos jours, s'ouvre sur le plein déploiement de la société de consommation et de l'*Etat social*. Après cette première phase d'expansion économique, l'année 1973 constitue un tournant. Avec le premier choc pétrolier la Belgique entre alors dans une longue phase de récession économique.

L'analyse portant sur ce demi-siècle fait émerger, parmi l'ensemble des indicateurs économiques examinés, une relation significative entre le taux de chômage et la population des prisons. Le constat est renforcé par une relation également significative - mais qui n'a pu être établie que sur une période beaucoup plus brève - avec l'évolution de la population bénéficiant d'un minimex.

Ainsi, l'étude portant sur la période antérieure avait mis en avant le rôle primordial de l'avènement d'une société salariale redistribuant plus largement la sécurité économique. Celle-ci étant en place, c'est ensuite à la frange qui en est progressivement exclue que se mesurent le mieux les fluctuations du volume de la population pénitentiaire. Les indicateurs de chômage et de minimex renvoient fondamentalement à ce qui échappe à la régulation établie et qui, plus récemment, par son gonflement considérable en menace même les fondements.



L'histoire sociale avait élaboré de façon inédite la déconnexion, au moins partielle, de la sécurité et de la propriété, et selon l'expression de Robert Castel, le *subtil couplage de la sécurité et du travail*⁶. A partir du moment où des franges importantes de la population échappent progressivement à la *sécurité salariale*, l'édifice social tend effectivement à se fissurer. La question ne se limite plus à ce qui se passe à la marge, mais au delà de la constitution d'une périphérie précaire, le problème est celui de la *déstabilisation des stables*.

Alors que le taux de chômage prend son envolée dès 1974, au lendemain du premier choc pétrolier, le volume de la population pénitentiaire ne s'en ressent vraiment que quelques années plus tard, au début des années 1980. A l'ancrage dans un chômage structurel correspond alors un niveau de population pénitentiaire structurellement plus élevé. Ce constat renvoie à la réponse en deux temps de la politique économique belge face à la crise. Jusqu'en 1980, la réponse demeure fortement *keynesienne* : le gouvernement privilégie une politique plus ou moins directe de soutien de l'emploi et la modération salariale échappe encore au contrôle. Ce n'est qu'en 1981, avec le deuxième choc pétrolier, que le gouvernement belge, rejoint à ce moment-là par la famille politique libérale, s'engage dans une politique d'austérité, rompant ainsi avec le *compromis keynesien*.

⁶ CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

Le mouvement de reprise économique observé entre 1983 et 1990 aura d'abord servi les entreprises épargnées par les politiques d'austérité. La baisse du taux de chômage n'est que temporaire et est accompagnée de surcroît d'un développement des emplois à temps partiel ou des emplois précaires, creusant ainsi de plus en plus le lit d'une société duale. 1990, nouveau retournement conjoncturel : la croissance ralentit pour devenir négative en 1993. La Belgique se résigne à renforcer encore sa politique d'austérité. Le chômage reprend son envolée. Le phénomène s'aggrave, non seulement quantitativement mais aussi qualitativement. C'est dans ce contexte que les élections législatives de 1991 voient se gonfler l'électorat d'extrême droite, ouvrant une place importante aux enjeux sécuritaires. Au moment où l'accroissement massif de cette population *hors régulation salariale* met fondamentalement en cause le fonctionnement du système, l'hypothèse *moins de social, plus de pénal* se confirme de plus en plus. Le gonflement des chiffres des prisons, un temps ralenti, reprend une cadence plus accélérée encore. On assiste à un véritable bond au début des années 90 s'inscrivant dans une hausse de plus en plus inflatoire. D'environ 6100 en 1990, la population moyenne des prisons avoisine en 2004 les 9200, soit un accroissement sur cette période de plus de 50%. Les évolutions comparées ces dernières années des variations du chômage et de la population détenue ne démentent pas le constat : les deux indicateurs sont clairement liés.

Conclusions : un lien incontournable

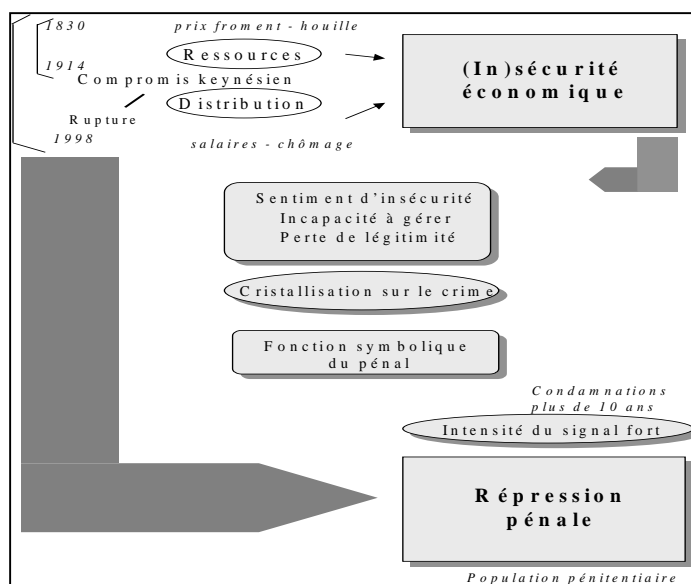
Les indicateurs économiques précédemment définis pour chacune des périodes de l'histoire de la Belgique présentent tour à tour des corrélations significatives avec les indicateurs du pénal, et tout particulièrement ceux qui donnent une mesure de la traduction finale du processus pénal en volume de populations détenues. Le constat est incontournable. Observer une relation statistique ne permet évidemment pas de déduire une quelconque causalité ou dépendance mais atteste d'une congruence étonnante entre deux phénomènes. Et dégager un tel résultat, sur le long terme et a fortiori entre des indicateurs issus deux types de champs distincts, est loin d'être anodin.

Comment cependant l'expliquer ? Des indicateurs économiques auxquels le pénal est successivement réactif, se dégage un dénominateur commun. Ils apparaissent, aux différentes époques envisagées, constamment significatifs des modulations de la sécurité et de l'insécurité économique, celles-ci résultant de deux composantes bien distinctes : l'évolution de la masse globale des ressources économiques disponibles (*la dimension du gâteau*) mais également et tout autant de la façon dont il est procédé à leur redistribution (*le partage du gâteau*) .

Tout se passe ainsi comme si l'intensité du recours au pénal était directement fonction de la sécurité économique générée dans une société donnée. L'analyse effectuée montre en effet comment durant les cent septante années étudiées, le déficit de sécurité économique se traduit par un accroissement de la population pénitentiaire, ou inversement, comment le gain de sécurité économique conduit à une réduction de cette population. On constate par ailleurs qu'en tendance séculaire le volume de la population pénitentiaire se mesure le mieux aux fluctuations du *signal fort* donné par les condamnations les plus lourdes. De ces deux observations conjointes résulte le rôle central de la fonction symbolique du pénal dans le lien observé entre économie et répression pénale.

Un terme intermédiaire est susceptible d'expliquer le lien constaté entre économie et pénalité. Au delà d'une filiation sémantique, insécurité économique et sentiment d'insécurité par rapport au crime entretiennent des rapports étroits attestés dans de nombreux travaux. Les recherches portant sur le sentiment d'insécurité soulignent son caractère diffus, ancré dans des sphères diverses du vécu individuel et collectif et dont l'aspect économique est une dimension fondamentale. Le sentiment d'insécurité est ainsi conçu comme une notion générale qui se construit et s'alimente de multiples dérégulations sociales pour s'incarner ensuite dans des peurs particulières. Dans ce processus la criminalité est un point de cristallisation privilégié. Ainsi que le propose Dario Melossi, « *l'image du crime subit un grossissement lorsque règne ce sentiment de malaise* »⁷. L'association tout aussi étroite du sentiment d'insécurité à la punitivité permet alors de comprendre la teneur du lien initialement observé. En pointant un phénomène pour lequel un coupable peut être désigné, il permet aussi de détourner l'attention de l'impuissance à gérer des sources plus profondes du sentiment d'insécurité. Faute d'une légitimité que la gestion des dimensions économiques et sociales ne parvient plus à procurer, le recours à l'exercice du pénal vient alors à point nommé.

Mais loin d'y voir le résultat d'une « grande conspiration », il s'agirait plutôt d'un effet de conjonction produit par l'ensemble des décisions prises par la diversité des acteurs individuels et collectifs qui à des titres divers ont une emprise sur le fonctionnement du pénal et qui dans un climat général d'insécurité ont tendance à recourir à des solutions sensiblement plus dures.



L'histoire ainsi développée invite à concevoir autrement toute stratégie de réduction de la population pénitentiaire. Celle-ci ne semble en effet avoir une chance de succès durable que si la réflexion dépasse le cadre - trop étroit - de la politique criminelle

⁷ Dario MELOSSI, « Effets des circonstances économiques sur le système de justice pénale », in *Crime et économie*, 11ème Congrès criminologique, Conseil de l'Europe, recherche criminologique, vol. XXXII, 1994.

pour interroger plus largement les options de base de toute société à savoir celles développées en matière de politique économique et sociale.

Janvier 2005